





Direction Générale Formation Éducation

GO/V/04

**Développement de l'offre de visas et expérimentation
des espaces libres savoirs**

SOMMAIRE

I.	Visas Libres Savoirs : Bilan 2006	P. 3
II.	Statistique de réalisation	P. 6
III.	Evaluation des Espaces Libres Savoirs	P. 9
	A. Introduction.....	P. 10
	B. Effectivité et conformité des ELS	P. 13
	C. Efficacité.....	P. 15
	D. Efficience et Organisation	P. 18
	E. L'impact et la plus-value	P. 19
	F. Recommandations	P. 20
	G. Annexes.....	P. 22

 Région Centre Direction Générale Formation Éducation	 Apprendre tout simplement
Direction des Formations Professionnelles Dossier suivi par : Leila KHELIL Tél. : 02.38.70.34 75 E-mail : Leila.khelil@regioncentre.fr Nos réf. : DFP/LK/0916	

VISAS LIBRES SAVOIRS : BILAN 2006

L'acquisition et la maîtrise des savoirs de base par l'ensemble des habitants de notre Région constituent un enjeu stratégique majeur pour les personnes comme pour les entreprises.

En 2006, l'action de la Région dans le champ des savoirs de base s'est inscrite dans un double contexte, précisément :

- le Schéma régional de Développement Economique et Social (SRDES) dont l'une des ambitions est de renforcer les compétences professionnelles des habitants de la région centre ;
- le Plan Régional de Développement des Formations, élément structurant de la commande régionale liée aux actions de formations aux savoirs de base, dont l'action prioritaire deux est de mettre en place un service public de proximité pour l'acquisition et la maîtrise durable des savoirs de base.

A ce titre, les actions mises en oeuvre en 2006 dans le champ des savoirs de base s'inscrivent résolument dans la stratégie régionale de développement des savoirs de base au regard de ces cadres de référence, en s'articulant principalement sur les axes suivants :

- une offre de formation diversifiée désormais structurée en une gamme de plusieurs visas ;
- des lieux à même de favoriser une meilleure identification, lisibilité, accessibilité ;
- un accompagnement des acteurs de la formation dans l'objectif de la modernisation de l'offre et la transformation des pratiques pédagogiques et techniques.

En 2006, l'offre de formation aux savoirs de base a été ainsi structurée sous forme de plusieurs visas (Visa Internet centre, visa Bureautic Centre, Visa Start English Centre, Visa Lire-Ecrire centre, Visa Maths centre, Visa Logic centre et Visa Eco-citoyen Centre) adaptés sur des périodes courtes, à l'acquisition ou à la remise à niveau des personnes peu qualifiées en matière de savoirs de base.

57 312 visas ont été programmés dont le tableau de répartition par champ est présenté en annexe.

Bilan de réalisation : quelques données

Les statistiques de réalisation relevées sur la plate forme libres savoirs au 6 janvier 2007, indiquent un taux de réalisation (ou d'engagement pour les visas dont la date de fin de réalisation est programmée pour fin février 2007) de **91,64%**, soit **52520 visas**.

Les 52 520 visas réalisés et engagés en 2006 représentent 37 273 bénéficiaires.

Il convient de noter : une personne peut s'inscrire aux 7 visas mais elle ne peut bénéficier que d'un seul visa par domaine (à titre exceptionnel et dans des domaines sensibles comme le Lire-écrire, Maths..des dérogations ont été parfois accordées à des personnes en grande difficulté).

❖ Les statuts des 37 273 bénéficiaires se répartissent comme suit :

Statut (CSP):	%
Ouvrier non qualifiés	0,01
Agriculteurs	0,87%
Artisans commerçants	1,57%
Professions intermédiaires	2,16%
Etudiants	2,30%
Pas d'activité	2,46%
Ouvriers qualifiés	2,67%
Mères au foyer	2,79%
Cadres professionnels et intellectuels	3,29%
Retraités et pré-retraités	21,66%
Salariés	24,21%
Demandeurs d'Emploi	34,71%

❖ **Les niveaux : 69% des 37273 bénéficiaires des visas 2006, soit la majorité, est de niveaux 6 ou 5.**

Les niveaux de la population de la région centre formée aux visas libres savoirs en 2006 se segmentent comme suit :

Niveaux	%
Niveau 6	21%
Niveau 5	48%
Niveau 4	20%
Niveau 3	7%
Niveau 2	3%
Niveau 1	1%

En conclusion :

- L'offre de formation « Visas», à l'aide de **la plateforme Libres Savoirs**, s'est développée.
- **Depuis 2004, avec les 50 000 visas Internet réalisés en 2 ans, le nombre de visas réalisés s'élève à 100 000.**

Au total plus de **85000 personnes** ont bénéficié d'actions de formation aux visas libres savoirs de 2004 à 2006.

- Les visas libres savoirs sont parfaitement adaptés tant aux attentes des salariés que des entreprises. De ce fait, il convient d'aider les opérateurs de formation dans les méthodologies de captage du marché de l'entreprise en faveur de la mise en œuvre du DIF afin de répondre aux besoins des salariés les moins qualifiés et d'anticiper les effets induits par les mutations économiques.

- La mise en réseau des organismes avance et permet la coopération entre organismes de formation amplifiée par l'implantation des Espaces Libres savoirs.

- L'offre de formation est devenue plus lisible, plus proche des habitants grâce à l'utilisation du plus grand nombre de sites possibles (espaces publiques numériques..) et une information mise en cohérence avec les 11 Espaces Libres Savoirs labellisés en 2006 au titre de l'expérimentation.

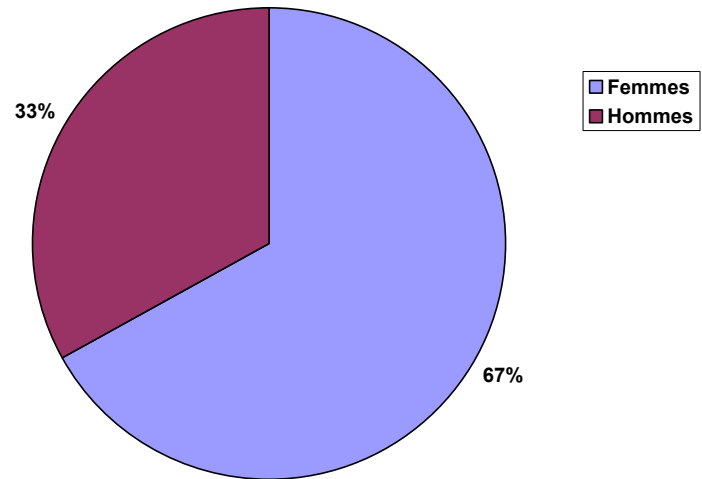
STATISTIQUE DE REALISATION

Tableau de répartition des visas libres Savoires

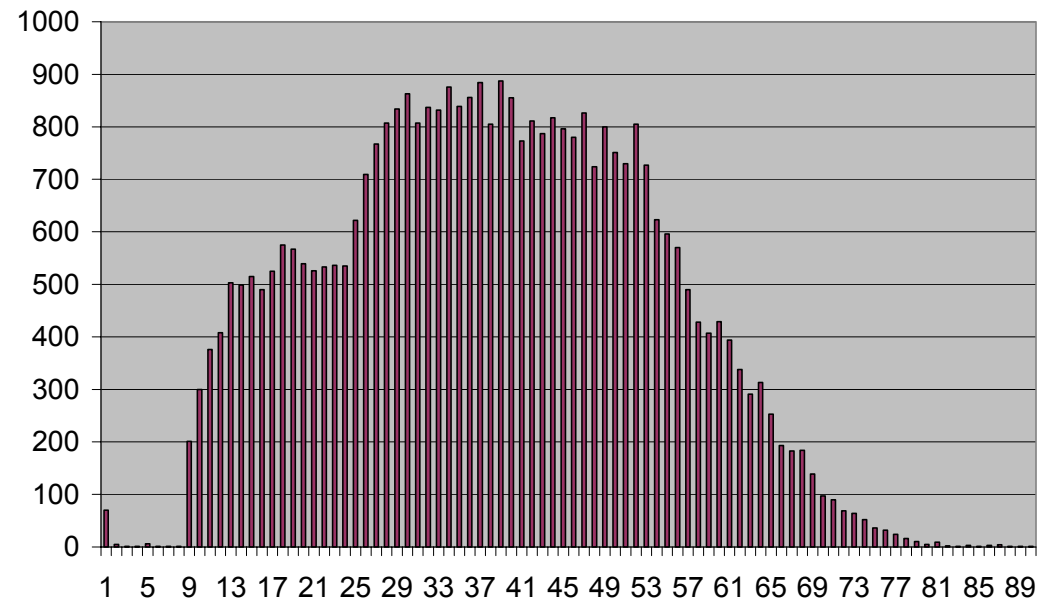
Visas	Cher		Eure-Et-Loir		Indre		Indre-Et-Loire		Loir-Et-Cher		Loiret	
	réalisés	votés	réalisés	votés	réalisés	votés	réalisés	votés	réalisés	votés	réalisés	votés
Internet	1609	1852	3456	3528	1233	1465	6277	6700	1773	1870	5602	5585
Bureautique	1738	1790	3225	3260	1307	1304	4811	4880	2061	2215	5241	5342
Anglais	346	408	575	605	225	225	662	750	334	665	973	1043
Eco-citoyen	593	706	639	707	210	182	693	771	431	400	799	1010
Lire-Ecrire	497	644	640	770	184	176	695	1082	709	725	1328	1426
Maths	361	448	465	551	92	96	397	739	365	486	716	980
Raisonnement logique	96	110	215	263	0	0	262	375	342	403	343	440
Totaux	5240	5958	9215	9684	3251	3448	13797	15297	6015	6764	15002	15826

Départements	Internet		Bureautic		Start English		Eco-citoyen		Lire-Ecrire		Maths		Logic		Total	
	réalisés	votés dont visas AFPA)	réalisés	votés	réalisés	votés	réalisés	votés	réalisés	votés	réalisés	votés	réalisés	votés	réalisés	votés
18	1609	1852	1738	1790	346	408	593	706	497	744	361	518	96	150	5240	6168
28	3456	3528	3225	3260	575	635	639	707	640	770	465	551	215	263	9215	9714
36	1233	1465	1307	1304	225	225	210	182	184	176	92	96		0	3251	3448
37	6277	6700	4811	4880	662	845	693	771	695	1082	397	739	262	375	13797	15392
41	1773	1870	2061	2215	334	665	431	400	709	725	365	486	342	403	6015	6764
45	5602	5585	5241	5342	973	1043	799	1010	1328	1426	716	980	343	440	15002	15826
Total	19950	21000	18383	18791	3115	3821	3365	3776	4053	4923	2396	3370	1258	1631	52520	57312

Répartition par genre



Pyramide des âges





Direction Générale Formation Éducation

Évaluation des Espaces Libres Savoirs

D'après le rapport établi par l'Assistance à maîtrise d'ouvrage : 15 décembre 2006



A Introduction

A.1 Contexte de l'évaluation des Espaces Libres Savoirs

Les Espaces Libres Savoirs (ELS) ont été lancés à titre d'expérimentation fin 2005/début 2006 par la Région Centre. Ce lancement fait suite aux travaux du groupe 2 du PRDF « Développement d'un service public de proximité pour la formation aux savoirs de base ».

La mise en place de 10 ELS expérimentaux s'est déroulée pendant la période de janvier 2006 à octobre 2006, mais avec un lancement réel, pour la plupart d'entre eux, à partir d'avril 2006. Un onzième ELS a été labellisé en juillet 2006.

La Charte des Espaces Libres Savoirs –qui a connu plusieurs versions successives avant sa version actuelle, définit ceux-ci comme des espaces locaux ouverts d'accueil et de formation du public dédiés à l'acquisition, pour tous les publics de la région Centre âgés de plus de seize ans, des savoirs de base.

Ils ont vocation à en animer la couverture territoriale en région et à développer un partenariat adapté à cet objectif.

Les ELS sont des lieux d'excellence en matière de développement et de promotion des formations aux savoirs de base.

Ils contribuent au niveau de leur territoire de rayonnement à la mise en oeuvre de la politique régionale de formation aux savoirs de base, en la mettant en adéquation avec les caractéristiques de la population locale et du développement territorial.

La Charte définit les missions des ELS :

1. l'accueil du public et le traitement des demandes concernant la formation aux savoirs de base, avec obligation d'information mais sans obligation de prescription,
2. la mise en place, le développement et la promotion d'une offre cohérente de proximité en matière de formation aux savoirs de base, ouverte cependant sur l'information aux autres formations,
3. l'animation, au niveau de leur territoire de rayonnement, de l'ensemble des partenaires de l'offre de formation aux savoirs de base,
4. la démultiplication de la politique régionale de développement des formations aux savoirs de base telle qu'adoptée par le Conseil Régional, notamment en termes de promotion de l'offre sur catalogue des Visas, de mutualisation des ressources, et de professionnalisation de l'offre de formation.

Le label "Espaces Libres Savoirs" de la Région Centre, renouvelable, est attribué pour un an par le Comité de Suivi de la Région à un organisme de formation, ou une association ou groupement candidat conduit par un organisme de formation et porteur d'un projet territorialisé. De fait, les 11 ELS expérimentaux ont été lancés par des organismes de formation.

La note de cadrage du 8 mai 2005 indique que l'organisation de chaque ELS est laissée librement à l'initiative des organismes, groupements ou associations candidats, pourvu qu'elle respecte deux critères :

1. un rayonnement sur une échelle pertinente du territoire. A priori deux seuils sont à prendre en compte : la difficulté pour les habitants de se déplacer périodiquement dès lors que le temps de trajet dépasse une vingtaine de minutes ; la possibilité de définir une offre suffisamment dense, que l'on estime importante sauf à s'adresser au minimum à 15000 habitants, mais en même temps qui doit rester une offre de proximité, sans délai d'attente trop important,
2. une organisation technique et spatiale tenant compte de trois fonctions de base en interaction :
 - o accueil et information,
 - o organisation et réalisations des formations aux savoirs de base, compatibles avec le catalogue régional des Visas,
 - o centre de ressources de proximité multimédia, articulé sur les ressources régionales (Télémaque, GIP Alfacentre, etc.) et permettant autant que possible un accès individuel à des ressources sous monitoring.

L'expérimentation lancée par la Région s'est faite sur la base de l'examen des candidatures des organismes de formation sur la base de la Charte et de la note de cadrage. La liste des 11 ELS sélectionnés en 2006 figure en annexe 1. Les ELS ont été désignés dans les développements qui suivent par la ville du lieu principal d'accueil de l'ELS (exemples ELS Amboise, ELS Tours...), sauf pour l'ELS de l'Indre compte tenu qu'il est aujourd'hui le seul dans ce département et de sa large couverture départementale.

La liste et la carte des ELS jointe en annexe démontre une couverture régionale, et une répartition départementale et entre le milieu rural et le milieu urbain des ELS expérimentaux suffisamment diversifiée pour obtenir, par la présente évaluation, une vision globale significative des conditions de mise en place, du fonctionnement et des premiers résultats obtenus par les ELS.

A.2 Méthode employée pour l'évaluation

Une grille d'évaluation a été élaborée par la Région Centre et présentée aux ELS lors de la réunion générale du 5 juillet 2006 sollicitant des réactions.

Cette grille d'évaluation a été construite en utilisant les concepts de l'évaluation de politiques publiques sur suggestion de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La grille distingue quatre registres d'évaluation et définit des indicateurs pour chaque registre :

1. l'effectivité et la conformité

L'effectivité mesure la capacité du programme à se mettre en place en référence à la note de cadrage.

Apprécier la conformité c'est analyser l'écart des pratiques réelles par rapport à la Charte et à la note de cadrage.

2. l'efficacité

L'efficacité mesure les résultats obtenus par les ELS.

3. l'efficience et l'organisation

L'efficience mesure les résultats obtenus par rapport aux moyens engagés.

4. l'impact et la plus-value

L'impact mesure la contribution de l'ELS à l'objectif global, à savoir l'élévation du niveau d'autonomie des individus du territoire, grâce à la diffusion et à la réalisation des formations « savoirs de base ».

La plus-value identifie en quoi l'action a engendré un plus identifié par rapport à la politique régionale : elle se compose de l'impact mais aussi des effets d'innovation, d'exemplarité, d'entraînement identifiés; elle identifie également les éléments transposables de la démarche et des actions entreprises.

La grille propose ensuite de recueillir les avis globaux et recommandations des responsables des ELS.

L'évaluation a porté sur les 10 premiers ELS, le lancement du 11^{ème} ELS (ACM à Orléans-La Source) ayant été trop tardif pour qu'en soient tirés des enseignements suffisants. ACM est cependant été associé aux réflexions qu'a suscité cette évaluation.

B Effectivité et conformité des ELS

Question : les ELS se sont-ils mis en place, et conformément à la note de cadrage?

Indicateurs utilisés

- Définition opératoire d'un plan d'action
- Capacité d'organisation physique de l'accueil,
- Capacité de formation sur place,
- Capacité de suivi individualisé en libre service,
- Démarrage effectif,
- Existence du CLDP et réunions tenues du CLDP,
- Capacité à réunir sans exclusive autour de l'ELS les OF,
- Utilisation réelle de la PFT,
- Existence d'un catalogue local

B.1 Démarrage effectif, définition opératoire d'un plan d'action

Tous les ELS ont effectivement démarré entre janvier et mai 2006.

Tous les ELS ont défini un plan d'action. L'élaboration du plan, parfois discuté avec l'équipe de la Région, a été jugée comme positive par l'ensemble des ELS pour améliorer la structuration, la précision et définir le planning des actions à conduire, et pour inscrire ces actions dans une « démarche projet » spécifique de l'ELS, en particulier en ce qui concerne la constitution du partenariat local et les activités de promotion. La plupart des plans conjuguent l'élaboration de l'offre, la mise en place des conditions de fonctionnement et l'organisation, l'information, la communication et la promotion.

B.2 Organisation physique et fonctionnelle

L'ensemble des ELS conformément à la note de cadrage a mis en place une identification formelle de l'ELS et un espace d'accueil et d'information. Dans la mesure où les ELS sont tous portés par des Organismes de Formation (OF), la capacité de formation sur place est réelle. La plupart des ELS donnent la possibilité de fréquenter un espace en libre service accompagné ou un centre de ressources en complément. Le modèle des 3 espaces simultanés : accueil et information, espace de libre service, capacité de formation sur place, s'est avéré pertinent.

Des formations spécifiques à l'accueil et sur les Visas ont été mises en place (Indre).

Une clarification de la fonction d'accueil et d'information a été opérée en cours de lancement : les ELS ne sont pas destinés à effectuer de l'orientation, et doivent laisser cette fonction à des prestataires spécialisés (ML, PAIO, ANPE, etc.).

En revanche, l'espace ELS n'est pas toujours identifié comme tel dans l'OF porteur.

Plusieurs ELS ont dédié un numéro téléphonique et/ou une adresse mail spécifiques à l'ELS.

La Plate Forme Libres Savoirs est utilisée pour l'inscription, mais encore peu pour la création de parcours et la mise en ligne de ressources (par les ELS comme par les autres OF), sauf dans le cadre des ateliers de professionnalisation (avec des exceptions, par exemple le projet de mise en ligne de parcours d'anglais à Amboise).

B.3 CLDP, rayonnement local et catalogue

Tous les ELS ont mis en place le Comité Local de Développement et de Promotion (CLDP). Le rythme des réunions est très variable d'un ELS à l'autre.

Cet outil s'est avéré un moyen extrêmement utile et positif de mobilisation du partenariat local. Tous les ELS considèrent que c'est à travers le CLDP que des contacts se nouent et que transite une information vers les partenaires locaux. Ceux-ci sont diversifiés : outre le Conseil régional, OF, CRIA, mairies et CG, ANPE, Missions locales et PAIO, services de l'État ; mais pas toujours des représentants de certaines catégories de clients potentiels (entreprises, partenaires sociaux, OPCA, grandes associations). La première réunion du CLDP a parfois provoqué une sorte de « déclic » local (ELS Vierzon).

Le CLDP a en fait souvent deux rôles qui mériteraient (comme l'ont déjà fait certains ELS) de ne pas être confondus : la concertation des OF sur une base locale, et la promotion vers des prescripteurs et clients potentiels.

L'extension future possible des ELS va rendre nécessaire une réflexion sur la structuration des CLDP au niveau territorial, pour ne pas multiplier les réunions avec les principaux partenaires. Sans doute faudra-t-il distinguer des CLDP départementaux (un ou deux par département) et des commissions locales de proximité. Sans doute aussi faudra-t-il clarifier les liens avec le SPE et les Maisons de l'Emploi.

Par ailleurs, un travail très important de mise en relation des OF a été réalisé par les ELS. Ce point est un des plus marquants de la démarche : des OF qui se considéraient auparavant comme concurrents ou s'ignoraient ont pu dialoguer sur une base territoriale de l'offre de Visas et mesurer leurs complémentarités.

Cette mise en relation a été très utile en fin d'année pour dialoguer sur une base locale sur les taux de réalisation des visas et favoriser des ajustements.

Tous les ELS sauf deux ont défini et mis au point un catalogue local de l'offre de formation Visas. L'avis des ELS est que ce catalogue a largement contribué au niveau local à augmenter la lisibilité de l'offre Visas, et par là a contribué à sa promotion. Ce catalogue a été en général mis en ligne (ou va l'être) sur la PFT et /ou sur des sites Internet créés et pour l'ELS et lui étant dédiés.

Conclusion sur l'effectivité et la conformité

Entre janvier et octobre 2006 la mise en place des ELS s'est globalement déroulée de façon satisfaisante. Le modèle ELS semble prouver ainsi sa pertinence par rapport à l'enjeu du développement des formations « libres savoirs ».

C Efficacité

Questions : quelles ont été les réalisations mises en œuvre? Et quels ont été les résultats obtenus par les ELS?

Indicateurs utilisés :

- Mise en oeuvre du plan d'action
- Publics accueillis (combien, lesquels) et informés/ conseillés. *Utiliser les fiches accueil.*
- Conception et diffusion du catalogue local et régional des formations (combien, comment)
- Nombre d'apprenants effectivement inscrits puis confirmés ayant été orientés vers des OF par les ELS
- Nombre et nature des actions de promotion et d'animation locale
- Nombre d'OF dans le réseau des ELS et appréciation de la couverture Visas
- Nombre d'OF compétents dans le territoire n'ayant pas participé au réseau local
- Nombre et objet des réunions entre OF sur le territoire de référence

C.1 Les réalisations des ELS

Les plans d'action définis par les ELS sont tous en cours de réalisation, dans l'ensemble à un rythme satisfaisant.

C.1.1 Accueil individualisé

Une des réalisations les plus manifestes des ELS a été la mise en place d'un accueil individualisé des publics pour une écoute des demandes et la diffusion d'une information concrète sur l'offre de formation aux savoirs de base.

Cet accueil est téléphonique et physique. Plusieurs ELS ont élargi les plages horaires habituelles d'accueil pour atteindre de nouvelles catégories de publics, notamment par ouverture en soirée ou le samedi.

Une fiche accueil a été mise en place de façon spontanée par certains ELS, pour le suivi statistique des publics (ELS Vierzon, ...). D'autres ELS souhaitant garder le caractère spontané de la démarche (ELS Chinon) n'ont pas souhaité en mettre en place (ce qui peut être compris mais rend de fait l'analyse des publics plus difficile). Afin d'éviter toute confusion entre les ELS et les organismes d'orientation, il a été décidé que les fiches accueil proposées dans un premier temps par la Région ne seraient pas consolidées au niveau régional et garderaient un caractère d'outil indicatif à usage de chaque ELS. L'ELS de Vierzon a proposé aux autres OF un positionnement commun des Visas de façon à éviter aux apprenants d'effectuer plusieurs fois la démarche.

C.1.2 Opérations de structuration de l'offre de formation

Les ELS ont contribué à la structuration de l'offre locale de plusieurs façons :
--

- contacts multiples et répétés avec les organismes de formation oeuvrant sur le territoire. Dans certains cas les relations préexistaient (L'ELS Chinon possède un réseau non seulement d'OF mais aussi qui travaille historiquement avec les

prescripteurs sur l'emploi) et les réunions ont servi à travailler sur l'offre de visas, à Chinon une animation spécifique a cependant permis d'améliorer la compréhension des Visas et de leur logique par les organismes du réseau

- réunions régulières des OF du territoire, parfois mensuelles
- travail en communs sur des thèmes particuliers
- ajustements à l'automne pour améliorer la réalisation des visas.

Le nombre d'OF mobilisés par ELS est variable et se situe entre 5 et 15.

La couverture des Visas selon les ELS est en général assurée par l'ELS lui-même, sur la base d'abord de ses propres visas commandés par la Région, mais aussi par ses partenaires directs constitutifs du catalogue de l'offre locale. Il est rare qu'un ELS puisse par lui seul proposer tous les visas avec régularité sur son territoire de référence. Sur la base des ELS actuels, bien répartis entre les départements, une partie non négligeable des territoires départementaux est couverte, mais il y a du dire des ELS eux-mêmes de nombreux territoires à couvrir encore aujourd'hui.

C.1.3 Opérations de promotion, de communication, d'animation locale

Les opérations de communication et de promotion ont sans conteste été un des points forts de réalisation des ELS :
--

- Les supports : catalogue local des formations papier ou en ligne, sites Internet, affiches et plaquettes, expositions, spots ou entretiens à la radio, émissions Télé, articles de presse; mailings vers les mairies, les associations et autres partenaires, parfois larges (exemple des 14000 personnes touchées par les « flyers » envoyés par l'ELS Pithiviers)
- Les événements : participation aux forums et congrès spécialisés ou locaux, organisation d'événements spécifiques
- Les inaugurations : comme un moment privilégié de communication et de promotion vis-à-vis du partenariat, de la presse et de partenaires
- L'approche individualisée des prescripteurs effectifs ou potentiels : Missions locales, ANPE, responsables d'entreprise, élus, etc. avec les réunions du CLDP pour consolider des entretiens individuels

C.1.4 Autres réalisations

C.1.4.1 Formations visas

Comme élément de contexte, on peut mentionner que tous les ELS sont fortement engagés dans la commande régionale des Visas, et la plupart avec dynamisme. Une base de données professionnelles à destination des OF pour la démarche Visa a été conçue et mise en ligne par l'ELS de Vierzon.

C.1.4.2 Diversification des Visas vers le DIF

Plusieurs ELS ont enclenché une démarche pour articuler le DIF aux Visas comme proposé par la Région, soit sous forme d'ateliers (Pithiviers) soit à travers de commandes spécifique d'entreprises ou salariés. Cette avancée reste **ponctuelle** et pourra faire l'objet d'un travail concret approfondi des ELS pour 2007-2008.

C.2 Les résultats

C.2.1 Les publics accueillis

Les ELS ont accueilli d'après leurs déclarations un nombre très variable de publics. En combinant l'accueil téléphonique et l'accueil sur place, on dénombre de quelques personnes à plusieurs centaines.

Sans doute un ELS qui trouve son public peut donc accueillir et conseiller à propos des Visas entre 100 et 200 personnes par mois en phase de développement.

On note que le public dominant est féminin (lorsque les données existent environ 2/3). La tranche d'âge dominante est la tranche 26-54 ans et sauf exception les jeunes sont peu représentés.

C.2.2 Les résultats en matière de formation

Il y a assez peu d'informations sur la relation entre l'accueil en ELS et le fait d'avoir suivi un visa. Par exception, l'ELS Blois indique avoir informé et conseillé vers la réalisation de 266 visas autres que vers l'OF porteur de l'ELS, et 201 pour l'OF portant l'ELS.

Ce défaut d'information a trois causes distinctes :

- Pour certains ELS, la difficulté d'affecter à un contact et un seul le fait de s'être inscrit sur un visa,
- Pour d'autres, le manque volontaire d'enregistrement des contacts,
- Enfin, pour d'autres encore, l'absence de système de mise en relation des informations disponibles concernant l'information donnée et le fait d'être réellement inscrit en visa.

En revanche, les ELS affirment que la lisibilité de l'offre locale obtenue grâce au catalogue de l'offre est un élément facilitateur de l'information/conseil, et donc du rapprochement de la demande du public avec l'offre disponible.

C.2.3 Les résultats connexes

L'ELS Amboise fait état de 3 retours à l'emploi après avoir effectué un Visa. Plusieurs ELS lient la dynamique engagée au démarrage de Visas ancrés sur le DIF.

Conclusions sur l'efficacité des ELS expérimentaux

Les plans d'action ont été des guides efficaces et les réalisations menées par les ELS sont nombreuses et diversifiées. Elles témoignent d'un dynamisme réel pour l'ensemble des ELS dans la phase de mise en place : des ELS proprement dits et notamment de l'accueil spécifique de proximité, des réseaux locaux, des opérations de promotion et de communication.

D Efficience et organisation

Questions : les réalisations et résultats sont-ils en rapport avec les moyens engagés? L'organisation mise en place est-elle efficace?

Indicateurs

- L'effet de levier de la subvention régionale
- L'efficacité en termes de mobilisation de moyens pour un objectif des différentes actions conduites
- L'efficacité relative des différents moyens engagés pour atteindre un objectif
- Les résultats obtenus par les différents ELS à moyens équivalents engagés
- L'efficacité de l'organisation au vu des moyens engagés (efficience organisationnelle)

Les notions d'efficience et de qualité de l'organisation ont été peu intégrées et analysées en tant que telles dans les réponses des ELS.

La subvention du Conseil régional a été utilisée en fonction des besoins de chaque ELS de façon diversifiée. Dans l'ensemble, on peut repérer que les actions spécifiques qu'elle a permis sont identifiées et ont été effectivement dédiées à la mise en place de l'ELS.

Ce sont principalement soit des actions de renforcement du personnel mis à disposition soit des actions de communication et de promotion.

Si l'effet de mobilisation de la subvention sur d'autres moyens mis au service de l'action par les ELS et ses partenaires est non mesurable en l'état, il est certainement important.

Les actions jugées comme les plus efficaces sont la communication et la promotion d'une part, la mise en réseau d'autre part.

L'organisation proposée par la Région pour les ELS semble avoir été partout suivie et n'est pas remise en cause. Avec le recul du temps, une évaluation ultérieure approfondie de cette organisation sera nécessaire pour optimiser la configuration des ELS. En l'état actuel elle semble faire l'objet d'un consensus, même si certaines suggestions permettent de l'améliorer.

E L'impact et la plus-value

Questions : Quels sont les principaux éléments de plus-value apportés par les ELS? Quelle est la contribution des ELS à la dynamique de développement du service public de proximité des formations aux « libres savoirs »?

Seuls certains ELS se sont risqués à identifier l'impact et la plus-value des ELS. Certains ne la situent pas encore. D'autres sont plus précis.

Conclusion sur la plus-value : contribution à la dynamique du service de proximité de formation aux libres savoirs

La contribution des ELS à la dynamique des « Visas » a été identifiée sur 4 axes principaux :

- Promotion de proximité de l'offre Visas sur tous les publics
- Mise en cohérence locale de l'offre et régulation en tant que de besoin au niveau local, amélioration de la connaissance mutuelle des prestataires de formation
- Élargissement du partenariat des OF avec leur environnement institutionnel et vers les prescripteurs et médiateurs
- Création ou renforcement d'une dynamique active de travail en réseau.

Les ELS soulignent qu'il s'agit d'une phase de démarrage, que l'effort doit se poursuivre sur la durée ce qui nécessite la poursuite et l'intensification du soutien politique et technique de la Région pour assurer l'impact et l'amélioration de la plus-value.

En particulier, plusieurs ELS insistent sur l'impact qu'a eu la subvention pour permettre le recrutement ou la mise à disposition de personnels dédiés.

L'objectif régional défini lors de la décision de subvention de contribuer significativement à travers les ELS à la mise en place d'un service public de proximité de formation aux savoirs de base est dont atteint, certes inégalement selon les ELS, mais il faut rappeler qu'au moment de cette évaluation ils n'ont connu que 5 à 10 mois de fonctionnement réel.

Le modèle des ELS semble donc faire ses preuves progressivement, même si au dire même des acteurs des améliorations significatives restent à apporter au fonctionnement courant et en termes de moyens.

F Recommandations

F.1 Recommandations proposées par les ELS

Le point qui fait l'objet d'un large consensus est le **renforcement du travail en réseau des ELS**. La professionnalisation du réseau des ELS comme ELS est mentionnée comme un enjeu.

Certains ELS souhaitent renforcer l'action dans divers domaines. Ceux-ci, soit sont spécifiques à l'ELS dans son évolution, soit appellent à une réflexion collective :

Ex : L'articulation de l'offre sur le DIF (ELS Amboise).

La question de l'extension des ELS et de la couverture régionale pertinente est une question sensible pour les ELS.

F.2 Recommandations de l'évaluateur au conseil régional

Conserver le module ELS dans les grandes dimensions de la note de cadrage

Le modèle semble être en train de faire ses preuves. En témoignent les nombreuses réalisations en quelques mois et des amorces de résultats, ainsi que le constat d'une plus-value réelle à la dynamique.

Le modèle ayant été expérimenté avec succès, il sera possible et souhaitable d'organiser, en cas d'extension du réseau des ELS, une capitalisation et une transmission d'expériences des ELS expérimentaux ayant bien fonctionné vers les ELS candidats et retenus.

On pourrait imaginer d'attribuer le label de façon plus large, mais avec une sélectivité suffisante pour assurer la poursuite de cet objectif de qualité du service de proximité.

Mais alors, si l'attribution du label à tous les ELS porteurs de la démarche Visas pourrait correspondre à un objectif de qualité, l'objectif de cohérence et de promotion sur le territoire demeurerait. Il faudrait alors définir des « ELS+ » chargés d'une forme d'animation de proximité... qui semble une large part de la plus-value des ELS.

Poursuivre l'appui aux 11 ELS existants en 2007

La mise en place de l'expérimentation a été assez longue. De ce fait certains ELS n'ont pas encore trouvé un point d'équilibre satisfaisant pour démontrer une plus-value importante, mais déclarent que maintenir l'effort est pertinent et nécessaire pour stabiliser les percées obtenues.

Poursuivre l'extension territoriale des ELS à un rythme soutenu mais raisonnable

Dans la mesure où les ELS actuels démontrent l'intérêt de la logique de proximité d'une part, et qu'il apparaît que les territoires ne sont pas couverts notamment autour de villes moyennes et des zones rurales, mais aussi autour de certaines villes importantes (Dreux, Orléans partiellement - ACM étant actif surtout au sud, Montargis), une extension de la couverture est à recommander pour assurer une densité suffisante de l'offre.

L'objectif de 50 ELS à terme semble un objectif pertinent.

Compte tenu de certaines candidatures annoncées, le rythme de création pourrait être de 20 nouveaux ELS en 2007 et de 20 nouveaux ELS en 2008, ce qui est cohérent avec l'objectif de couverture territoriale.

Clarifier les rôles respectifs des ELS et des organismes de formation engagés sur un territoire dans la dynamique des Visas

Les ELS sont engagés dans une dynamique de promotion de l'offre et d'innovation. Pour autant, les ELS ne représentent qu'un aspect certes essentiel de la dynamique des Visas et n'en ont pas le monopole.

Par ailleurs, les actions du pôle animation et du pôle professionnalisation, dans l'organisation actuelle, concernent l'ensemble des organismes de formation engagés dans les libres savoirs.

Certaines actions des ELS méritent d'ailleurs une clarification pour l'avenir des conditions de cadrage au niveau régional, par exemple en matière de communication (exemple des sites Internet des ELS et des supports de communication, à articuler avec le réseau Étoile).

Il convient donc pour éviter les méprises de mieux situer le rôle effectif des ELS dans le réseau de tous les OF engagés dans la commande régionale.

Faciliter les échanges et la mutualisation des bonnes pratiques entre les ELS

G Annexes

Annexe1 : Liste des ELS expérimentaux

ESPACE LIBRES SAVOIRS - TABLEAU DES ORGANISMES SUPPORTS RAPPEL LISTE DES ESPACES OUVERTS EN JANVIER 2006		
Département		Organisme de formation support
Cher (18)		IMEP - Ville de Bourges
		GRETA de Vierzon
Eure-Et-Loir (28)		GRETA de Chartres
Indre (36)		GRETA de Châteauroux
Indre-Et-Loire (37)		AFPP de Tours
		GRETA Touraine (Chinon)
		GRETA Val de Loire (Amboise)
Loir-Et-Cher (41)		GRETA du Loir-Et-Cher (site de Vendôme)
		A LIRE (Blois)
Loiret (45)		AFEC Pithiviers
		ACM Formation (Orléans, juillet 2006), non pris en compte dans l'évaluation
TOTAL	Espaces labellisés depuis janvier 2006	11 organismes de formation

Annexe 2 : Cartographie des ELS sur le territoire régional

Cartographie des Espaces Libres Savoirs

